

# **EAU PUBLIQUE DU GRAND LYON**

## **RAPPORT DU DIRECTEUR**

### **Exercice 2023**

Article R.2221-50 du CGCT

Article 8.2 des statuts de « Eau du Grand Lyon – la Régie »

## SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	3
I. Les recettes d'exploitation	4
I.1 Vue d'ensemble	4
I.2 Les ventes d'eau – Chapitre 70	4
I.2.1 Les recettes propres de la Régie	5
I.2.1.1 La vente d'eau	5
Détail des produits d'abonnements comptabilisés en 2023	6
Détail des produits de part variable comptabilisés en 2023	6
I.2.1.2 Autres ventes d'eau	7
I.2.1.3 Les recettes liées à la facturation et au recouvrement pour comptes de tiers	7
I.2.1.4 Les recettes liées aux travaux	7
I.2.1.5 Autres prestations de service	8
1.2.2 - Focus sur l'évolution des tarifs et de la facture 120 m3	9
1.2.3 Les recettes perçues pour le compte de tiers	11
I.3 Subventions d'exploitation – Chapitre 74	12
I.4 Autres produits de gestion courante – Chapitre 75	12
I.5 Produits Exceptionnels – Chapitre 77	13
I.6 Atténuations de charges – Chapitre 013	13
II. Les dépenses d'exploitation	14
II.1 Charges à caractère général – Chapitre 011	14
II.1.1 Les reversements	14
II.1.2 Les dépenses propres à la régie	15
II.2 Charges de personnel – Chapitre 012	17
II.3 Atténuations de produits – Chapitre 014	21
II.4 Autres charges de gestion courante – Chapitre 65	21
II.5 Charges financières – Chapitre 66	22
II.6 Charges exceptionnelles – Chapitre 67	22
II.7 Dotations aux provisions - Chapitre 68	24
III. Les opérations d'ordre	26
III.1 Les dépenses d'ordre	26
III.2 Les recettes d'ordre	26
IV. Le résultat d'exploitation	28
V. Financement de la section d'investissement	29
V.1 La dotation initiale et l'avance remboursable	29
V.2 Les recettes d'investissement – Chapitre 13	30
V.3 L'autofinancement – Les opérations d'ordre	30
VI. Les dépenses d'investissement	31
VI.1 Dotations, fonds divers et réserves – Chapitre 10	31
VI.2 Emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16	32

VI.3 Les dépenses d'équipement	35
VI.4 Autres immobilisations financières	40
VII. Les ratios de l'exercice 2023	41
VII.1 Le résultat et l'affectation du résultat	41
VII.2 La capacité d'autofinancement	41
VII.3 La capacité de désendettement	41
VIII. Perspectives d'évolution et mesures à prendre	42
<b>IX. Annexe</b>	<b>44</b>

## INTRODUCTION

Le présent rapport est établi conformément à l'article 8.2 des statuts d'Eau du Grand Lyon – la Régie et à l'article R2221-50 du CGCT qui indique :

*« En fin d'exercice et après inventaire, le directeur fait établir le compte financier par le comptable.*

*Ce document est présenté au conseil d'administration en annexe à un rapport du directeur donnant tous éléments d'information sur l'activité de la régie au cours du dernier exercice et indiquant les mesures qu'il convient de prendre pour :*

*1° Abaisser les prix de revient ;*

*2° Accroître la productivité ;*

*3° Donner plus de satisfaction aux usagers ;*

*4° D'une manière générale, maintenir l'exploitation de la régie au niveau du progrès technique en modernisant les installations et l'organisation.*

*Le conseil d'administration délibère sur ce rapport et ses annexes. »*

L'année 2023 a été la première année d'exercice de la Régie.

L'exécution du budget 2023 fait apparaître les éléments exceptionnels suivants par rapport à une activité stabilisée de la Régie :

- La reprise de l'activité du budget annexe des eaux de la Métropole de Lyon ainsi que son résultat déficitaire
- Les effets du protocole de fin de contrat avec l'ancien délégataire Eau du Grand Lyon
- Les remboursements des dépenses liées à la phase de préfiguration à la Métropole de Lyon
- La perception de l'intégralité de la dotation initiale de la Métropole de Lyon sous forme d'avance remboursable pour un montant de 50 M€.

Le budget est assujéti à la TVA. Les montants présentés sont les montants budgétaires, soit les montants HT.

Le budget est voté au niveau du chapitre budgétaire.

# I. Les recettes d'exploitation

## I.1 Vue d'ensemble

Les recettes d'exploitation représentent un montant de 261 M € sur l'exercice 2023.

### EXERCICE 2023 - RECETTES EXPLOITATION

Type	Chapitre	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)	Taux d'exécution (%)
Réal	013	Atténuations de charges	1 329 000,00	296 000,00	475 093,21	161%
	70	Ventes de prod. fabriqués, prest. de ser	237 747 000,00	239 657 000,00	252 195 133,88	105%
	74	Subventions d'exploitation	86 000,00	86 000,00	60 424,00	70%
	75	Autres produits de gestion courante	200 000,00	200 000,00	97 040,76	49%
	77	Produits exceptionnels		4 634 045,54	4 634 045,54	100%
		<b>Total Réel</b>	<b>239 362 000,00</b>	<b>244 873 045,54</b>	<b>257 461 737,39</b>	<b>105%</b>
Ordre Financier	042	Opérations d'ordre de transfert entre se	4 209 298,00	4 209 298,00	3 666 453,41	87%
		<b>Total Ordre Financier</b>	<b>4 209 298,00</b>	<b>4 209 298,00</b>	<b>3 666 453,41</b>	<b>87%</b>
		<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>	<b>243 571 298,00</b>	<b>249 082 343,54</b>	<b>261 128 190,80</b>	<b>105%</b>

## I.2 Les ventes d'eau – Chapitre 70

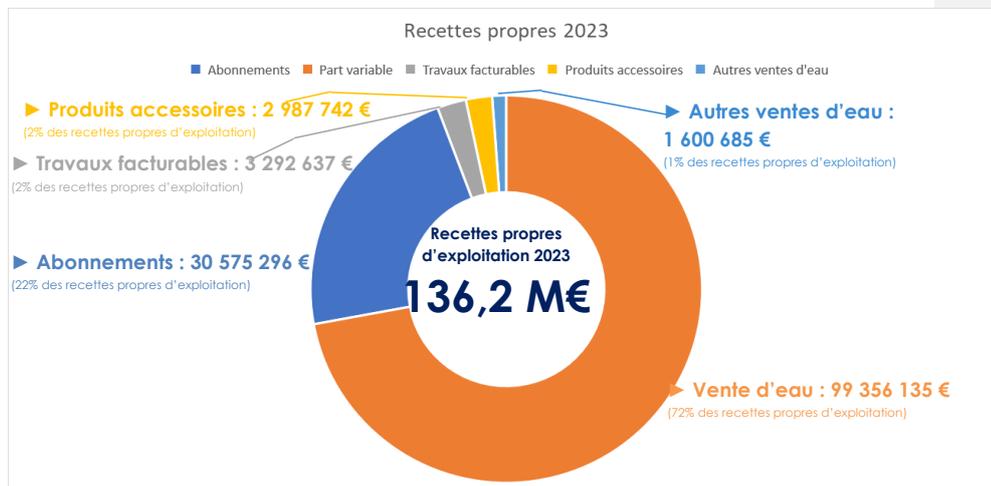
Les recettes de ventes d'eau sont égales à 252 M € en 2023.

### EXERCICE 2023 - RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

Chapitre	Compte	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)
70	701111	Part fixe et abonnements	28 256 000,00	26 600 000,00	30 575 296,44
	701112	Part variable et consommations	81 100 000,00	93 000 000,00	99 356 135,49
	701180	Autres ventes d'eau	7 688 000,00		1 600 685,06
	701230	Contre-valeur redevance prélèvement	4 234 000,00	4 234 000,00	4 159 334,00
	701241	Redevance pour pollution d'origine domes	19 320 000,00	19 320 000,00	19 099 622,97
	701281	Redevances voies navigables	2 788 000,00	588 000,00	413 450,15
	704000	Travaux	4 400 000,00	2 685 000,00	3 292 636,56
	706110	Redevance d'assainissement collectif	75 780 000,00	77 780 000,00	77 612 641,13
	706111	Redevanc VNF ASST		2 200 000,00	2 215 571,09
	706121	Redevance pour modernisation des réseaux	11 040 000,00	11 040 000,00	10 842 009,63
	706200	Redevances assainissement non collecti		50 000,00	40 009,08
	706500	Produits des commissions pour recouvreme	675 000,00	675 000,00	737 288,10
	706800	Autres prestations de services	2 466 000,00	1 485 000,00	2 250 454,18
		<b>Total 70</b>	<b>237 747 000,00</b>	<b>239 657 000,00</b>	<b>252 195 133,88</b>

## I.2.1 Les recettes propres de la Régie

La part des recettes propres de la Régie représente un peu plus de la moitié des recettes perçues :



### I.2.1.1 La vente d'eau

Le tarif de l'eau, réparti entre la collectivité délégante et le délégataire, était jusqu'au 1er janvier 2023, décomposé comme suit dans le contrat de délégation de service public :

- une part « collectivité délégante » et une part « délégataire » au sein de la part abonnement,
- une part « collectivité délégante » et une part « délégataire » au sein de la part variable.

Les parts « délégataire » étaient prévues contractuellement et révisées au 1er janvier de chaque exercice civil par l'application d'un coefficient de révision K, calculé sur la base d'une formule paramétrique d'indices représentatifs des activités dominantes de l'exploitation du service prévue au contrat de délégation.

Les parts « collectivité délégante » étaient délibérées annuellement en appliquant habituellement l'évolution de l'indice INSEE « Alimentation en eau ».

Depuis le 1er janvier 2023, les parts « collectivité délégante » et « délégataire » sont fusionnées en une part unique versée à la Régie.

La Métropole de Lyon a affirmé une ambition forte de mise en œuvre d'une tarification sociale et environnementale dans le Cadre stratégique pour le service public de l'eau potable 2021-2035. Ce travail, engagé à partir de 2023, donnera lieu à l'application de la nouvelle structure tarifaire au 1er janvier 2025.

Dans l'attente, il a été choisi d'appliquer, par délibération du Conseil d'administration n° 2022-8 du 24 mai 2022, pour les tarifs au 1er janvier 2023 les mêmes modalités de révision que

celles mises en œuvre pendant la période de délégation de service public assurée par Eau du Grand Lyon. Ces révisions ont été appliquées sur la part abonnement et la part variable en vigueur en 2022, regroupées en une seule part « Eau publique du Grand Lyon ».

Il en résulte une augmentation des tarifs de + 2,8795 % par rapport à 2022 pour la part abonnement et pour la part variable, le tarif au mètre cube applicable à partir du 1er janvier 2023 étant ainsi porté à 1,0948 € HT.

#### Détail des produits d'abonnements comptabilisés en 2023

Recettes parts fixes 2023	Parts fixes facturées par la régie en 2023	Parts fixes facturées d'avance par Veolia fin 2022	Produits constatés d'avance (parts fixes 2024)	Parts fixes constatées dans le CA 2023
<b>Abonnement Mobil'Eau</b>	218 459,29 €			<b>218 459,29 €</b>
<b>Redevance incendie</b>	33 392,49 €	8 422,78 €		<b>41 815,27 €</b>
<b>Abonnement eau potable</b>	30 556 169,93 €	6 370 865,19 €	6 612 013,24 €	<b>30 315 021,88 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 808 021,71 €</b>	<b>6 379 287,97 €</b>	<b>6 612 013,24 €</b>	<b>30 575 296,44 €</b>

#### Détail des produits de part variable comptabilisés en 2023

Recettes part variable 2023	Part variable facturée par la régie en 2023	Produits 2023	Dépenses exploitation Reversement part variable EGL 2022	Part variable constatée dans le CA 2023
<b>Part variable EGL 2022</b>	15 950 740,51 €		- 15 950 740,51 €	<b>15 950 740,51 €</b>
<b>Part variable métropole 2022</b>	4 267 565,89 €			<b>4 267 565,89 €</b>
<b>Part variable régie</b>	57 710 219,57 €	57 710 219,57 €	€	<b>57 710 219,57€</b>
<b>Eau dans les compteurs 2023</b>		21 427 609,53 €		<b>21 427 609,53 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>77 928 525,97 €</b>	<b>79 137 829,10 €</b>	<b>- 15 950 740,51 €</b>	<b>99 356 135,50 €</b>

La régie a reversé à Veolia (via la Métropole tiers au protocole de fin de contrat) le montant des DAE 2022. Cela se traduit par une dépense au chapitre 011 « charges à caractère général », au compte 62878. La recette de vente d'eau est donc à corriger de ce montant.

La régie Eau Publique du Grand Lyon entend s'inscrire pleinement dans une démarche de sobriété et de réduction des prélèvements sur la ressource, en accord avec deux grandes lignes directrices :

- Le cadre stratégique pour le service public de l'eau potable de la Métropole de Lyon, qui a posé comme objectif de réduire la consommation d'eau potable de -15% d'ici 2035
- Le « plan Eau » du gouvernement qui prévoit une réduction des prélèvements sur la ressource de 10% d'ici 2030.

Plusieurs démarches et actions de la régie vont être mises en place pour atteindre ces objectifs :

- La tarification solidaire et environnementale qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Une évaluation de cette tarification sera effectuée après deux années d'application.
- Mise en place d'une unité en charge d'identifier les abonnés résiliés qui consomment (22 000 abonnés estimés représentant environ 1 500 000 m<sup>3</sup>)
- Un accompagnement des grands comptes vers une démarche d'optimisation de leur consommation, et potentiellement une prestation de service d'accompagnement à la recherche de fuites

### **I.2.1.2 Autres ventes d'eau**

Les autres ventes d'eau correspondent aux ventes d'eau aux abonnés du SIEVA à hauteur de 1 601 K€. A noter que l'exercice 2023 intègre également les ventes d'eau aux abonnés du SIEVA du second semestre 2022, qui ont été reversées début 2023 à la Régie.

La Régie a procédé en 2023 à des échanges d'eau avec les syndicats d'eau voisins, sans que ces échanges ne donnent lieu à facturation de recettes pour la régie.

Une seule vente d'eau effective a été réalisée auprès de la communauté de Communes Miribel et Plateau, dont les recettes seront comptabilisées sur l'exercice 2024.

### **I.2.1.3 Les recettes liées à la facturation et au recouvrement pour comptes de tiers**

La Régie perçoit deux recettes pour l'émission et le recouvrement des produits pour compte de tiers.

La Régie facture la prestation de recouvrement des redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte à hauteur de 0,15 centimes par facture, tarif légal, soit une recette de 215 K€ en 2023.

Conformément à la convention relative aux conditions de facturation et de perception des redevances d'assainissement métropolitaines et des contre-valeurs VNF par la Régie du service public d'eau potable de la Métropole de Lyon, la régie a perçu 0,6768 € par facture émise soit un montant de 523 K€.

### **I.2.1.4 Les recettes liées aux travaux**

Ces recettes sont les produits perçus pour les travaux refacturables à hauteur de 3 293 K€. Cela concerne notamment les travaux de branchements neufs et autres prestations réalisées pour les usagers ou des aménageurs.

Les dépenses associées sont imputées en section d'investissement, la Régie étant propriétaire de ce patrimoine.

Un nouveau bordereau des prix de travaux, fixé par délibération n°2023-72 du 14 décembre 2023, est entré en vigueur en 2024 pour faire correspondre les tarifs à la réalité des coûts auxquels la régie est confrontée pour la réalisation de ces travaux.

En effet le bordereau des prix facturés aux demandeurs de branchement neuf a été institué en 2015 en annexe au contrat de la délégation de service public. Lors du passage en régie, pour garantir la continuité de service sur la réalisation de devis et de travaux, le choix a été fait de conserver ces mêmes prix unitaires pour les clients en 2023. La révision des prix de vente entre 2015 et 2023 a conduit à une revalorisation sur la période de 5.88%, or dans cette même période l'indice des prix des travaux publics TP10a a augmenté de 20,7%.

Le bordereau pour les branchements neufs, applicable à compter du 1er janvier 2024, intègre :

- La même structure que les bordereaux d'achat (bordereaux des marchés de travaux de branchements neufs), avec des codes et libellés d'articles similaires.
- Les prix des articles établis sur la moyenne pondérée des 4 lots géographiques de travaux, de façon à proposer le même prix quel que soit le secteur de la Métropole.
- Les frais de gestion (maîtrise d'œuvre, gestion clientèle travaux, gestion technico-administrative) estimés à 15% du coût des travaux, hors refacturation des frais de réfection de chaussée. Ces frais de gestion ont vocation à être facturés aux demandeurs des travaux.
- Le nouveau bordereau de vente prévoit ainsi d'appliquer une majoration sur les tarifs d'achat, de façon modulée selon qu'il s'agit de branchements domestiques (5% de FG) ou de plus gros diamètre (15 à 20% de FG).

La refacturation des frais de réfection de chaussée (facturés par la Métropole de Lyon à la Régie) suivra les principes suivants :

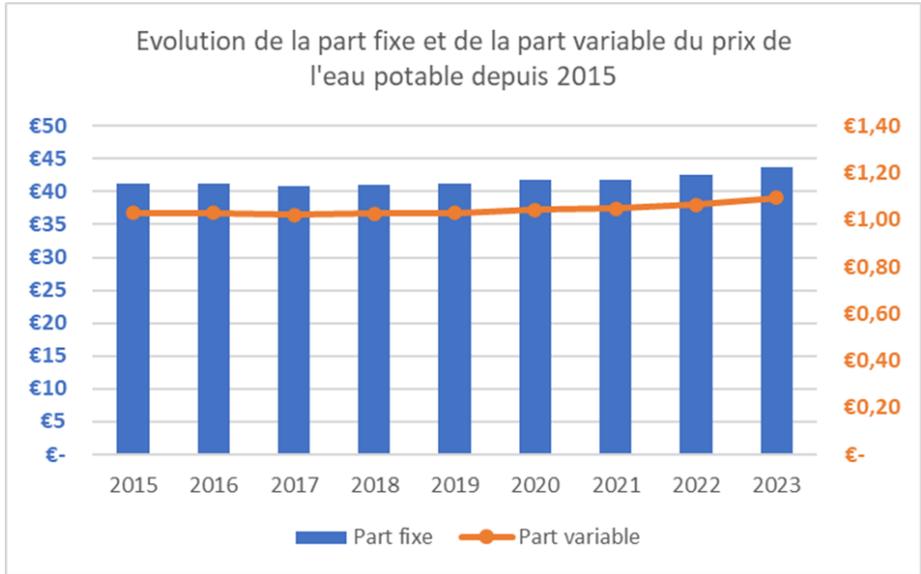
- Utilisation des articles des bordereaux métropolitains de voirie les plus couramment utilisés
- Application des révisions de prix des marchés de la Voirie
- Application des frais de gestion de la voirie (20%)
- Pas de majoration au titre des frais de gestion de la Régie
- Réfections de chaussée mobilisant des articles inhabituels : sur devis

#### **1.2.1.5 Autres prestations de service**

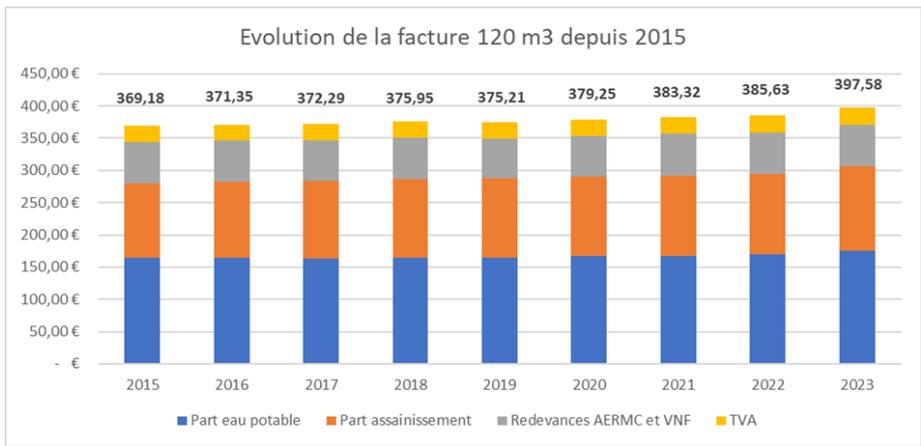
Ces recettes, à hauteur de 2 250 K€, correspondent aux prestations du bordereau des prestations diverses liées au service aux usagers, et notamment les frais d'accès au service.

### **1.2.2 – Focus sur l'évolution des tarifs et de la facture 120 m3**

Les tarifs de l'eau potable ont évolué ainsi depuis 2015 :

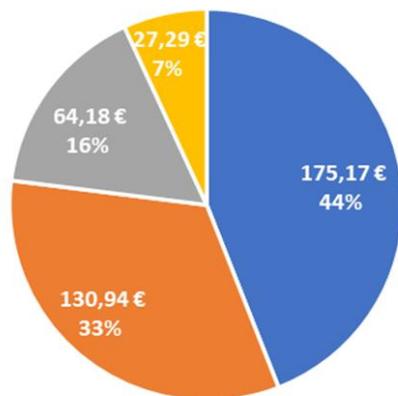


La facture 120 m3 a connu l'évolution suivante sur la même période :



La facture 120 m3 se répartit de la manière suivante entre les différentes parts (eau potable, assainissement, redevances, taxes) :

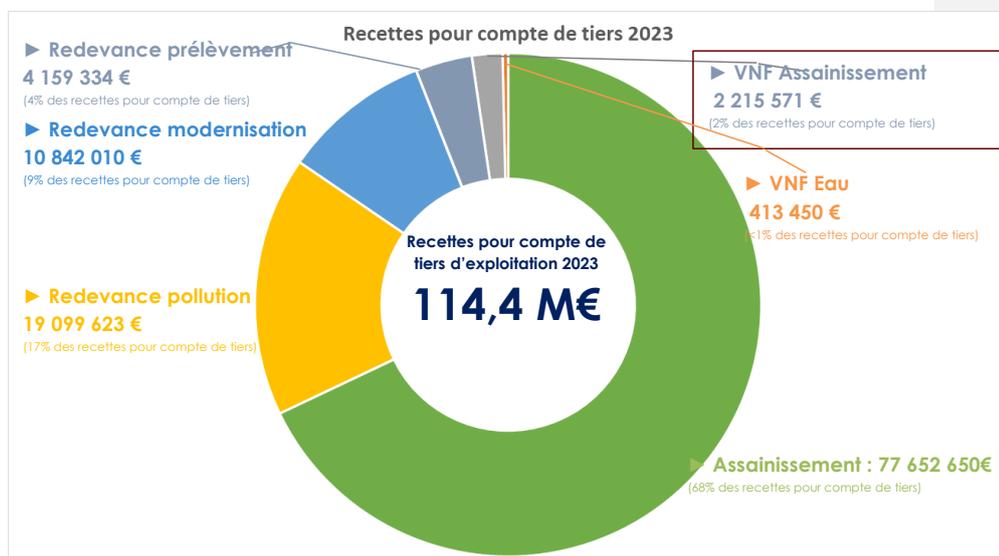
Composition de la facture 120 m3 2023



■ Part eau potable ■ Part assainissement ■ Redevances AERMC et VNF ■ TVA

### 1.2.3 Les recettes perçues pour le compte de tiers

L'autre moitié des recettes de la Régie environ correspond aux recettes collectées pour le compte de tiers.



Le tarif de l'eau facturé à l'utilisateur comprend différentes taxes et redevances collectées par la Régie pour le compte du service de l'assainissement et d'établissements publics nationaux intervenant dans le domaine de l'eau. Les tarifs des taxes et redevances dont l'abonné est directement redevable sont déterminés par les organismes concernés : la Métropole de Lyon pour l'assainissement collectif et non collectif et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour les redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte.

En revanche, les montants des contre-valeurs des taxes et redevances qui s'appliquent à la Régie en tant que préleveur ou occupant du domaine public fluvial relèvent d'un vote du Conseil d'Administration de la Régie. Cette dernière les répercute ensuite sur le prix facturé à l'abonné. Il s'agit de la redevance prélèvement sur la ressource en eau dont le taux est voté par l'Agence de l'eau, et de la redevance Voies navigables de France (VNF).

Le mécanisme de calcul de ces taux vise à assurer une égalité entre le montant perçu par la Régie en application du tarif voté et le montant effectivement appelé par les organismes émetteurs. L'égalité entre les dépenses et les recettes est vérifiée sur une durée pluriannuelle, les soldes des redevances et taxes étant perçus et payés en année N+1, voire N+2.

Les redevances pollution (19 100 K€) et modernisation des réseaux de collecte (10 842 K€) sont reversées par acomptes à l'Agence de l'eau et le solde est versé l'année suivante. Le

montant est rattaché à l'exercice, la dépense est imputée au chapitre 014 « atténuation de produits ».

La contre-valeur de la redevance prélèvement (4 159 K€) permet de payer la redevance prélèvement à l'Agence de l'eau en N+1. Le montant est rattaché au chapitre 011 « charges à caractère général », au compte 6371.

La contre-valeur VNF au titre de l'eau potable (413 K€) permet de payer la dépense relative aux conventions Voies Navigables au titre de l'eau potable de France qui est imputée au chapitre 011 « charges à caractère général », au compte 6378.

La Régie et la Métropole ont conventionné afin que la Régie facture, perçoive et reverse les redevances d'assainissement collectif (77 613 K€) et non collectif (40K€) ainsi que la contre-valeur Voies Navigables de France au titre de l'assainissement (10 842 K€). Les versements se font sur la base de deux acomptes et deux soldes semestriels. Les dépenses sont inscrites au chapitre 011 « charges à caractère général », au compte 6378.

### I.3 Subventions d'exploitation – Chapitre 74

EXERCICE 2023 - RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

Chapitre	Compte	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)
74	748000	Autres subventions d'exploitation	86 000,00	86 000,00	60 424,00
		Total 74	86 000,00	86 000,00	60 424,00

L'Agence de l'eau subventionne la Régie pour l'animation 2023 du programme des captages prioritaires à hauteur de 60 k€.

### I.4 Autres produits de gestion courante – Chapitre 75

EXERCICE 2023 - RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

Chapitre	Compte	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)
75	758800	Autres produits de Gestion Courante	200 000,00	200 000,00	97 040,76
		Total 75	200 000,00	200 000,00	97 040,76

Cette recette correspond essentiellement au reversement du solde VNF 2022 par la Métropole de Lyon à hauteur de 92 K€ dans le cadre de la reprise de par la Régie de la suite de l'activité du budget annexe des eaux de la Métropole. Le reste, pour 5K€, correspond à des avoirs sur factures.

## I.5 Produits Exceptionnels – Chapitre 77

### EXERCICE 2023 - RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

Chapitre	Compte	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)
77	778010	Reprise Excédent BAE		4 634 045,54	4 634 045,54
		Total 77		4 634 045,54	4 634 045,54

Par délibération 2023-72 du 14 décembre 2023, le Conseil d'Administration a délibéré sur l'affectation des résultats de clôture du Budget annexe des eaux de la Métropole de Lyon qui sont conformes au résultats arrêtés par délibération du Conseil métropolitain n°2023-1738 du 26 juin 2023 concernant le compte financier unique (CFU).

Conformément à l'instruction M4, cette reprise de résultat fait l'objet d'une écriture réelle dans le budget de la Régie. Le compte 778 constate ainsi la reprise de l'excédent de fonctionnement du budget annexe des eaux de la Métropole à hauteur de 4 634 k€.

## I.6 Atténuations de charges – Chapitre 013

### EXERCICE 2023 - RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

Chapitre	Compte	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)
013	603200	Variation des stocks des autres approvis	1 000 000,00		
	609100	De matières premières (et fournitures)			187 614,06
	641980	Autres Remboursements	329 000,00	296 000,00	287 479,15
		Total 013	1 329 000,00	296 000,00	475 093,21

Au compte 6091 est comptabilisé un reversement RTE qu'il conviendra de reverser à Veolia sur l'exercice 2024 car il s'agit d'un reversement lié à l'activité de l'exercice 2022.

Au compte 64198 sont retracés la part salariale des tickets restaurant et les indemnités journalières de la Sécurité Sociale.

## II. Les dépenses d'exploitation

### EXERCICE 2023 - DEPENSES D'EXPLOITATION

Type	Chapitre	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)	Taux d'exécution (%)
Reel	011	Charges à caractère général	143 422 000,00	149 293 539,97	145 106 611,28	97%
	012	Charges de personnel et frais assimilés	27 888 000,00	25 369 000,00	21 494 437,28	85%
	014	Atténuations de produits	30 360 000,00	30 360 000,00	29 934 925,70	99%
	022	Depenses imprevuees	1 000 000,00	1 000 000,00		
	65	Autres charges de gestion courante	1 330 000,00	1 882 181,99	753 490,48	40%
	66	Charges financières	483 000,00	483 000,00	482 331,69	100%
	67	Charges exceptionnelles	4 004 000,00	2 070 675,00	1 532 968,96	74%
	68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	1 750 000,00	2 100 000,00	1 985 022,07	95%
		<b>Total Réel</b>	<b>210 237 000,00</b>	<b>212 558 396,96</b>	<b>201 289 787,46</b>	<b>95%</b>
Ordre Financier	023	Virement à la section d'investissement	19 834 298,00	20 023 946,58		
	042	Opérations d'ordre de transfert entre se	13 500 000,00	15 000 000,00	12 582 845,20	84%
		<b>Total Ordre Financier</b>	<b>33 334 298,00</b>	<b>35 023 946,58</b>	<b>12 582 845,20</b>	<b>36%</b>
<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>			<b>243 571 298,00</b>	<b>247 582 343,54</b>	<b>213 872 632,66</b>	<b>86%</b>

### II.1 Charges à caractère général – Chapitre 011

Le chapitre des charges à caractère général, avec une réalisation de 145 107 k€, se décompose en deux grandes parties : les reversements d'une part et les dépenses propres de la régie d'autre part.

#### II.1.1 Les reversements

Les reversements des recettes collectées pour le compte de tiers représentent 84 217 k€ :

### EXERCICE 2023 - DEPENSES REELLES EXPLOITATION

Chapitre	Compte	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)
	637100	Redevance versée aux agences de l'eau au	4 234 000,00	4 234 000,00	3 850 000,00
	637840	Redevance voies navig	2 788 000,00	588 000,00	518 000,00
	637860	Redevance ASST METRO		77 780 000,00	77 596 410,99
	637870	Redevance VNF ASST		2 200 000,00	2 215 098,06
	637880	Redevance ANC METRO		50 000,00	37 680,84
		<b>Total Reversements</b>	<b>7 022 000,00</b>	<b>84 852 000,00</b>	<b>84 217 189,89</b>

Il s'agit des reversements suivants :

- La redevance prélèvement à l'agence de l'eau pour 3 850 k€
- Les redevances assainissement à la Métropole pour 77 634k€
- Les reversements à VNF pour 518k€ pour l'eau potable et 2 215k€ pour l'assainissement.

## II.1.2 Les dépenses propres à la régie

Les dépenses propres à la Régie représentent 60 889 k€ :

Le tableau ci-dessous présente ces dépenses par catégorie et par ordre d'importance :

Postes de dépenses	Dépenses propres de la régie chapitre 011 2023
Refacturations métropole	19 949 983,45 €
Electricité (indus.)	7 319 115,19 €
Entretien réparation réseaux	6 051 817,24 €
Marché de transition et CRC	5 169 458,00 €
ST Relevé Compteurs	3 206 006,54 €
Maintenance bâtiments/ouvrage/véhicules	3 122 444,80 €
Voirie	3 039 199,08 €
Achats d'eau	2 158 518,35 €
Éditions/affranchissement	1 328 374,59 €
Véhicules légers	1 174 514,88 €
Achats cycle de production	1 059 330,28 €
Etudes/AMO dont réorg/VOX/locaux	910 479,66 €
Marché SIEVA notamment	898 889,78 €
Impôts et taxes	692 597,24 €
ST Laboratoire et analyses	665 270,58 €
Autre sous-traitance technique	569 825,31 €
Études et recherches	433 102,72 €
Honoraires/Certifications/assurances	392 318,42 €
Infogérance	309 499,15 €
Autres	297 256,85 €
Frais de télécommunications	289 116,81 €
Locations immobilières + charges	273 408,32 €
Produits de traitement	250 485,00 €
Formations	223 538,18 €
Surveillance	211 654,66 €
Frais bancaires	187 658,52 €
Vêtements/EPI	181 133,43 €
Locations diverses production	139 326,33 €
Communication/événements	128 441,30 €
Fournitures hors cycle de production	112 193,58 €
Frais de nettoyage des locaux	84 000,00 €
Réceptions/missions	23 951,82 €
Signalisation	23 723,00 €
Concours divers	12 788,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 889 421,39 €</b>

Les refacturations de la Métropole sont des dépenses d'exploitation prises en charge par la Métropole en 2022 et 2023 pour le compte de la régie. Ce poste comprend notamment l'eau

dans les compteurs de la fin de l'exercice 2022 dû à Veolia Eau (A noter que cette dépense est compensée en recette dans les ventes d'eau car ces sommes ont été facturées par la régie au premier semestre 2023) pour un montant de 15 950 740,51 €.

Les perspectives d'optimisation des charges d'exploitation sont les suivantes :

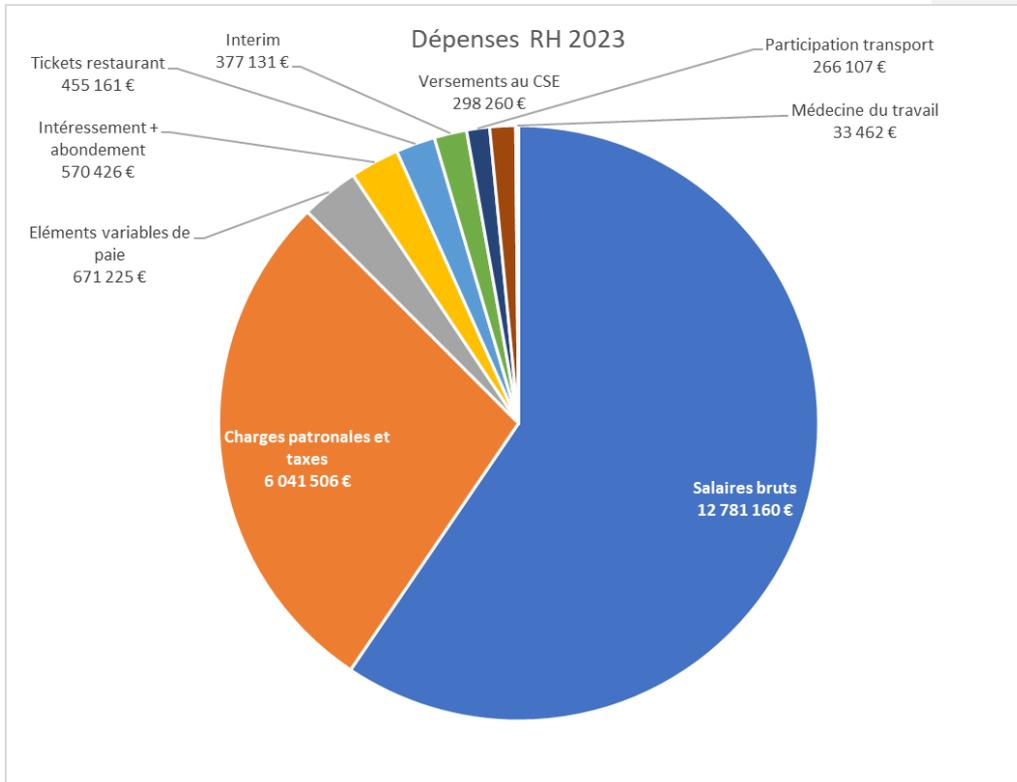
- La baisse des charges d'électricité avec l'avenant au marché en cours signé fin 2023, et un montant prévisionnel de 4 500 k€ inscrit au budget 2024
- La fin de certains coûts de transition en 2026 quand la transformation des systèmes d'information sera achevée
- Le passage en investissement des dépenses de voirie privée
- L'internalisation des trois communes du SIEVA pour lesquelles un marché d'exploitation en est en cours avec le syndicat
- L'optimisation des achats avec notamment l'allotissement du Marché de gestion des achats et approvisionnements des stocks stratégiques - Fournitures et prestations de services pour les équipements et matériels pour la production et la distribution de l'eau potable.

## **II.2 Charges de personnel – Chapitre 012**

## EXERCICE 2023 - DEPENSES REELLES EXPLOITATION

Chapitre	Compte	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)
	621100	Personnel intérimaire		250 000,00	377 130,78
	621500	Personnel affecté par la collectivité de	656 000,00	870 000,00	
	631200	Taxe d'apprentissage			11 974,84
	631800	Autres impôts, taxes et versements assi	180 000,00	180 000,00	
	633100	Versement transport	78 000,00	78 000,00	266 107,29
	633200	Cotisations versées au FNAL	1 000,00		
	633400	Participation des employeurs à l'effort			59 361,08
	633600	Cotisations au centre national et aux ce	2 000,00		
	641100	Salaires, appointements, commissions de	14 509 000,00	14 481 000,00	12 781 159,69
	641300	Primes et gratifications	95 000,00	500 000,00	522 670,79
	641400	Indemnités et avantages divers		215 000,00	148 553,77
	641410	Autres rémunérations	1 390 000,00		
	641500	Supplément familial	6 000,00		
	645100	Cotisations à l'URSSAF		4 500 000,00	3 915 668,95
	645110	Sécurité sociale	9 377 000,00		
	645200	Cotisations aux mutuelles		400 000,00	255 484,66
012	645300	Cotisations aux caisses de retraites	110 000,00	1 500 000,00	517,31
	645310	Retraite AG2R Charge patronale			1 079 714,53
	645320	Retraite CNRACL Charge patronale			275 380,20
	645330	Retraite RAFF Charge patronale			10 010,14
	645340	Retraite Pension civile Charge patronale			77 332,60
	645400	Cotisations aux ASSEDIC	2 000,00		
	645800	Cotisations aux autres organismes sociaux		325 000,00	
	645810	Mutuelle et prévoyance MUTEX Charge patr			274 623,61
	645820	ATI			318,25
	645830	ATIACL			2 888,73
	647100	Prestations directes	1 000,00		
	647200	Versements aux comités d'entreprise		324 000,00	298 260,00
	647500	Médecine du travail, pharmacie		50 000,00	33 462,00
	647800	Autres charges sociales diverses	130 000,00	560 000,00	455 160,80
	648000	Autres charges de personnel	375 000,00	9 000,00	78 231,33
	648500	Participation des salariés au résultat	976 000,00	1 127 000,00	
	648600	Intéressement placé			570 425,93
		<b>Total 012</b>	<b>27 888 000,00</b>	<b>25 369 000,00</b>	<b>21 494 437,28</b>

Les dépenses de personnel se répartissent ainsi en 2023 :



L'effectif de la régie compte 352 salariés au 31 décembre 2023 dont 95% en CDI et 5% en CDD. L'axe principal d'emploi sur 2023 aura été la constitution et la stabilisation des fonctions support permettant de garantir un effectif qui réponde aux besoins d'autonomie de la régie. 88 nouvelles embauches ont été réalisées.

L'effectif au 31 décembre 2023 se répartit comme présenté dans le tableau ci-dessous :

	<b>2023</b>
Employé - Ouvrier	50
Technicien	166
Agent de maîtrise	53
Cadre	70
Alternant	13
<b>Total</b>	<b>352</b>

Les embauches ont été affectées aux services gestionnaires suivants :

	<b>2023</b>
Agence comptable	6
Commande publique et affaires juridiques	5
Direction	
Eau pour tous	4
Exploitation maintenance	5
Exploitation réseaux	4
Finances et moyens généraux	7
Ingénierie technique	9
LEO	3
Pilotage et coordination	2
Préservation de la ressource et production	6
Projets transverses	1
Ressources humaines	9
Secrétariat général	5
Services aux usagers	14
Travaux	8
<b>Total</b>	<b>88</b>

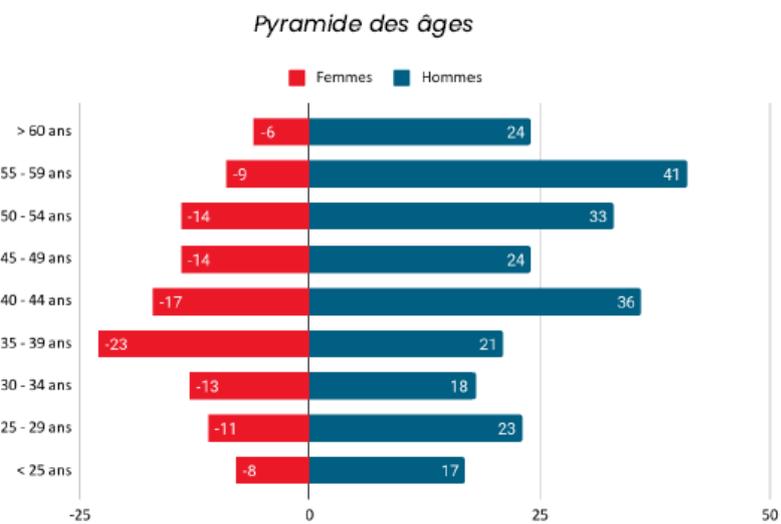
Le pourcentage de la masse salariale afférent à la formation continue est de 4%. Le plan de formation 2023 a représenté un montant de 507 660 € :

	<b>2023</b>	
Formation interne	1 897 €	
Formation effectuée en application de conventions*	370 484 €	
Versement à des fonds assurance formation	0 €	
Versement auprès d'organismes agréés	URSSAF Formation professionnelle CDD	2 226 €
	URSSAF Formation professionnelle (auto)	133 054 €
Trésor et autres	0 €	
<b>Total</b>	<b>507 660 €</b>	

\*Comprend les frais pédagogiques, les frais de restauration, de transport, d'hébergement et les salaires maintenus.

Les perspectives d'évolution de la gestion des ressources humaines de la régie sont les suivantes :

- La réorganisation, qui a été lancée en début d'année 2024, et qui doit aboutir en 2025 à une profonde réorganisation des activités et processus de la régie
- L'internalisation du centre d'appels au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Un plan d'action au regard de la pyramide des âges des agents de la régie :



80 salariés ont ainsi plus de 55 ans et il conviendra d'anticiper les départs en retraite et d'assurer la transmission des compétences et du savoir-faire de ces salariés.

## II.3 Atténuations de produits – Chapitre 014

### EXERCICE 2023 - DEPENSES REELLES EXPLOITATION

Chapitre	Compte	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)
014	701249	Reversement à l'Agence de l'eau	19 320 000,00	19 320 000,00	19 095 362,07
	706129	Reversement à agence de l'eau Redeva	11 040 000,00	11 040 000,00	10 839 563,63
		<b>Total 014</b>	<b>30 360 000,00</b>	<b>30 360 000,00</b>	<b>29 934 925,70</b>

Les redevances pollution (19 095 K€) et modernisation des réseaux de collecte (10 839 K€) sont reversées par acomptes à l'Agence de l'eau et le solde est versé l'année suivante. Le solde est rattaché à l'exercice et la dépense est imputée au chapitre 014 « atténuation de produits ». Les recettes afférentes sont comptabilisées aux comptes 701241 « Redevance pour pollution d'origine domestique » et 706121 « Redevance pour modernisation des réseaux de collecte ».

La Loi de finances pour 2024 a acté la réforme des redevances de l'Agence de l'eau. Cette réforme entrera en vigueur en 2025.

## II.4 Autres charges de gestion courante – Chapitre 65

### EXERCICE 2023 - DEPENSES REELLES EXPLOITATION

Chapitre	Compte	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)
65	651200	Divers	330 000,00	308 055,41	246 943,77
	651800	Logiciels		67 838,82	186 235,17
	651810	Licence		504 787,76	318 811,54
	651820	Droits Médias		1 500,00	
	658000	Charges diverses de gestion courante	1 000 000,00	1 000 000,00	1 500,00
		<b>Total 65</b>	<b>1 330 000,00</b>	<b>1 882 181,99</b>	<b>753 490,48</b>

Ce chapitre retrace principalement les dépenses de logiciels, licences et accès en SAAS quand la régie n'est pas propriétaire du logiciel, pour un montant de 752 K€.

Un schéma directeur des SI va être élaboré suite la réorganisation des services de Régie en cours en 2024.

Au compte 658 est comptabilisée la dotation annuelle au syndicat CFDT pour 1,5 K€.

## II.5 Charges financières – Chapitre 66

### EXERCICE 2023 - DEPENSES REELLES EXPLOITATION

Chapitre	Compte	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)
66	661110	Intérêts réglés à l'échéance	365 000,00	365 000,00	366 803,29
	661120	Intérêts - Rattachement des ICNE	118 000,00	118 000,00	115 528,40
		Total 66	483 000,00	483 000,00	482 331,69

Les intérêts payés au compte 66111 correspondent aux emprunts affectés par la Métropole, qui sont détaillés dans le chapitre relatif aux dépenses de la section d'investissement.

Les intérêts courus non échus au compte 66112 constituent le rattachement des charges d'intérêts relatives à l'exercice 2023 et qui seront payés en 2024.

## II.6 Charges exceptionnelles – Chapitre 67

### EXERCICE 2023 - DEPENSES REELLES EXPLOITATION

Chapitre	Compte	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)
67	671100	Intérêts moratoires et pénalités sur mar	62 000,00	62 000,00	
	671800	Autres charges exceptionnelles sur opéra	260 000,00	230 000,00	8 717,80
	673000	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	21 000,00		
	674200	Subventions exceptionnelles d'équipement	2 704 000,00	67 000,00	176 510,14
	674300	Subventions exceptionnelles de fonctionn	957 000,00	1 711 675,00	1 300 380,50
	674310	Abandon de créances FSL			
		Total 67	4 004 000,00	2 070 675,00	1 532 968,96

Le compte 6718 regroupe les indemnités d'assurances pour un montant de 9 K€. En-dessous de 50k€, la régie est son propre assureur.

Le compte 6742 regroupe les subventions d'équipement.

Deux subventions d'équipement ont été versées en 2023 au SIEVA :

- Une subvention au titre de l'article 2.2.2 de la convention de gestion financière avec le SIEVA en vue de la reprise en régie des communes de Lissieu, Quincieux et La Tour de Salvagny, qui prévoit une subvention versée par la régie au SIEVA de 536 400 € au titre des travaux de pose de la nouvelle canalisation d'adduction d'eau sur Lissieu. La première échéance de cette subvention a été constatée sur l'exercice 2023 pour un montant de 125k€
- Une subvention au titre de la délibération 2023-67 de la régie qui approuve la signature de la convention de transfert de la quote-part des remboursements d'emprunts

contractés par le SIEVA pour le réseau d'eau potable de la commune de Quincieux, l'annuité de l'exercice 2023 s'élevant à 51 k€.

Le compte 6743 est composé des subventions de fonctionnement pour 1 300 K€.

Thèmes	Tiers	Montant versé en 2023
Solidarité internationale	Métropole de Lyon	697 k€
Fonds de Solidarité Logement	Métropole de Lyon	205 k€
Accès à l'eau potable et à l'hygiène	La Croix-Rouge Française	180 k€
	Le centsept	20 k€
	LALCA	20 k€
	ALPIL	5 k€
	ENTOURAGE	10 k€
	UMMANITAIRE CONCEPT	40 k€
Aides aux usagers précaires	PIMMS MEDIATION LYON METROPOLE	30 k€
Laveries solidaires	La Cloche	25 k€
Préservation et valorisation de la trame verte	CREN	6 k€
Subvention SAGE Département du Rhône	DEPARTEMENT DU RHONE	54 k€
Subvention association environnementale	APORA	8 k€
Subvention édition ouvrage historique sur l'eau	L'Eau à Lyon Pompe de Cornouailles	0,5 k€
<b>TOTAL</b>		<b>1 300 k€</b>

Sont aussi comptabilisées à ce compte les aides FSL pour les abonnés direct à l'eau potable pour un montant de 47 K€.

La perspective de rationalisation des aides passera par un appel à projet sur la base de critères d'éco responsabilité. Un ou deux projets seront retenus à l'avenir dans le cadre d'une enveloppe définie.



## II.7 Dotations aux provisions – Chapitre 68

### EXERCICE 2023 - DEPENSES REELLES EXPLOITATION

Chapitre	Compte	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)
68	681500	Dotations aux provisions pour risques et	1 750 000,00	2 100 000,00	109 953,75
	681700	Dotations aux dépréciations des actifs c			1 875 068,32
		Total 68	1 750 000,00	2 100 000,00	1 985 022,07

Le Conseil d'Administration de la Régie a décidé, par délibération n° 2023-27 du 21 décembre 2022, en application du principe comptable de prudence, de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative. Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisées quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des événements survenus ou en cours rendent probables. Trois catégories de provisions ont été définies :

- Provision pour risque associées aux créances irrécouvrables :

Il s'agit de pouvoir provisionner pour les créances douteuses qui ne sont pas soldées, avant une éventuelle admission en non-valeur.

La provision annuelle est calculée sur la base du taux d'impayé cible du contrat d'objectifs de 1,61%. L'assiette est égale à la somme des produits Abonnements, produits Vente d'Eau et produits Accessoires.

Le montant provisionné est 2023 s'élève à 1 875 K€.

Le taux d'impayés à 90 jours au 31/12/23 était de 5.53%. Le taux d'impayés à un an n'est pas encore une donnée disponible.

- Provision pour risque de contentieux :

Il s'agit de pouvoir provisionner dès l'ouverture d'un recours préalable significatif.

La provision annuelle est calculée à la date de la préparation de la dernière décision modificative de l'année sur la base de l'estimation qui sera faite par le service juridique de la Régie. Le montant provisionné sera alors égal à 100% de cette estimation.

Le montant provisionné est 2023 s'élève à 0 K€.

- Provision pour le financement des indemnités de départ à la retraite

Conformément à l'accord d'entreprise en vigueur au sein de la régie, il est prévu que les agents de « Eau Publique du Grand Lyon – La Régie » bénéficient du versement d'une indemnité de départ à la retraite correspondant au maximum à 3 mois de salaire selon leur ancienneté.

Chaque année, « Eau du Grand Lyon – La Régie » doit provisionner les montants susceptibles d'être versés aux agents en situation de départ à la retraite de ses agents sur les exercices à venir. Ce montant est calculé à la date de la dernière décision modificative de l'année.

Le montant provisionné est 2023 s'élève à 110 K€.

Le régime des provisions est semi-budgétaire.

En cas de disparition du risque les provisions sont reprises.



## III. Les opérations d'ordre

### III.1 Les dépenses d'ordre

Ces dépenses d'ordre entre sections constituent une recette d'ordre en section d'investissement et forment l'autofinancement de la régie après déduction des recettes d'ordre d'exploitation qui constituent pour leur part une dépense d'ordre en section d'investissement.

#### EXERCICE 2023 - DEPENSES D'EXPLOITATION

Type	Chapitre	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)
Ordre Financier	023	Virement à la section d'investissement	19 834 298,00	20 023 946,58	
	042	Opérations d'ordre de transfert entre se	13 500 000,00	15 000 000,00	12 582 845,20
		Total Ordre Financier	33 334 298,00	35 023 946,58	12 582 845,20

Le virement à la section d'investissement est une prévision budgétaire qui ne se réalise pas par une opération réelle. Le résultat de l'année est affecté sur l'exercice suivant après délibération de l'affectation du résultat.

Les opérations de transfert entre section se composent ici des amortissements des biens pour 12 583 K€.

La Régie, affectataire des biens du budget annexe des eaux de la Métropole continue leur amortissement selon le plan d'amortissement établi par la Métropole. Le montant de la dotation aux amortissements dans ce cadre s'élève à 12 157 K€.

La Régie a déterminé par délibération 2023-66 du 14 décembre 2023 la durée d'amortissements des biens dont elle est propriétaire. Le montant de la dotation aux amortissements dans ce cadre s'élève à 426 K€.

### III.2 Les recettes d'ordre

#### EXERCICE 2023 - RECETTES ORDRE EXPLOITATION

Chapitre	Compte	Libellé	BP voté	BP total (1)	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)
042	722000	Immobilisations corporelles	2 409 298,00	2 409 298,00	1 601 153,90
	777000	Quote-part des subventions d'investissem	1 800 000,00	1 800 000,00	2 065 299,51
		Total 042	4 209 298,00	4 209 298,00	3 666 453,41
		TOTAL RECETTES ORDRE EXPLOITATION	4 209 298,00	4 209 298,00	3 666 453,41

Ces recettes sont de deux ordres :

- amortissements des subventions d'investissement liées aux biens affectés par la Métropole pour un montant de 2 065 K€

- la valorisation des frais de personnel de maîtrise d'œuvre interne pour 1 601 K€. Par délibération n° 2022-65 du 14 décembre 2023, le Conseil d'Administration de la Régie a fixé un taux de 7% du montant HT des travaux dont elle assure la maîtrise d'œuvre pour neutraliser les charges d'exploitation induites par la réalisation des travaux en régie : en tant que produit d'exploitation, la production immobilisée sert à neutraliser les charges constatées pour la production de l'immobilisation, afin qu'elles n'impactent pas le calcul du résultat de la section de fonctionnement. Cette opération permet de valoriser en investissement les travaux réalisés : la production immobilisée permet de transformer ces charges d'exploitation en immobilisations, de telle sorte que la valeur de l'immobilisation produite figure au bilan, soit bien amortie (donc lissage de la dépense sur la durée) et qu'un autofinancement correspondant soit ainsi dégagé.

## IV. Le résultat d'exploitation

RECETTES	261 128 190, 80 €
DEPENSES	213 872 632,66 €
RESULTAT	47 255 558, 14 €

Le résultat réel d'exploitation est supérieur de 24 M€ aux prévisions dû à :

- une sous-évaluation des recettes réelles d'exploitation à hauteur de 13 millions d'euros

⇒concernant la part fixe : Il y a eu une sous-estimation 4 millions d'euros due à

- une partie des recettes d'abonnements 2022 avait été estimée rattachée au Budget annexe des eaux de la Métropole pour un montant de 1,6 M€ or, cette recette a été titrée par la Régie
- une sous-estimation des recettes à hauteur de 2,4 M€

⇒concernant la part variable :

- une sous-estimation de 6M€ d'euros (dont 3M€ qui avait été estimés rattachés au Budget annexe des eaux de la Métropole or, cette recette a été titrée par la Régie).

⇒absence de budgétisation des recettes du SIEVA :

-1,6 K€

⇒concernant les travaux :

-une sous-estimation de 700 K€

- un taux d'exécution des dépenses réelles d'exploitation de 95 % soit 11 millions non consommés (dont 1 million de dépenses imprévues)

## V. Financement de la section d'investissement

### EXERCICE 2023 - RECETTES INVESTISSEMENT

Type	Chapitre	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)
Réel	13	Subventions d'investissement			251 669,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	50 000 000,00	50 000 000,00	50 000 000,00
		<b>Total Réel</b>	<b>50 000 000,00</b>	<b>50 000 000,00</b>	<b>50 251 669,00</b>
Ordre Patrimonial	041	Opérations patrimoniales	4 000 000,00	4 000 000,00	
		<b>Total Ordre Patrimonial</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>4 000 000,00</b>	
Ordre Financier	021	Virement de la section d'exploitation	19 834 298,00	20 023 946,58	
	040	Opérations d'ordre de transfert entre se	13 500 000,00	15 000 000,00	12 582 845,20
		<b>Total Ordre Financier</b>	<b>33 334 298,00</b>	<b>35 023 946,58</b>	<b>12 582 845,20</b>
		<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>87 334 298,00</b>	<b>89 023 946,58</b>	<b>62 834 514,20</b>

### V.1 La dotation initiale et l'avance remboursable

#### EXERCICE 2023 - RECETTES INVESTISSEMENT

Type	Chapitre	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)
Réel	16	Emprunts et dettes assimilées	50 000 000,00	50 000 000,00	50 000 000,00

Par délibération du Conseil n°2022-1383 du 12 décembre 2022, la Métropole de Lyon a approuvé l'octroi d'une dotation initiale en espèce assortie d'une avance de trésorerie, l'affectation de l'actif et du passif associés aux biens nécessaires à l'exercice des missions prévues à l'article 3.1 des statuts confiées à Eau du Grand Lyon - la Régie, et enfin le transfert des conventions liées aux biens affectés.

Cette dotation initiale a été approuvée dans les mêmes termes par le Conseil d'administration d'Eau du Grand Lyon - la Régie par délibération n° 2022-29 du 21 décembre 2022.

L'avance de trésorerie, non budgétaire, de 30 millions d'euros, a été remboursée au 31 décembre 2023.

Les biens et subventions afférentes sont intégrés au bilan de la Régie et la Régie exerce tous les droits et obligations qui sont liés à ces biens affectés, dont la poursuite des amortissements.

L'avance budgétaire remboursable d'un montant de 50 millions d'euros a été titrée pour sa totalité sur l'exercice 2023 et explique la formation d'un excédent d'investissement sur l'exercice.

L'avance budgétaire est remboursable sur 15 ans selon la convention en cours et est intégrée dans l'état de la dette de la Régie.

## V.2 Les recettes d'investissement – Chapitre 13

### EXERCICE 2023 - RECETTES INVESTISSEMENT

Type	Chapitre	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)
	13	Subventions d'investissement			251 669,00

L'Agence de l'eau avait attribué une subvention d'investissement à la Métropole pour les travaux de renouvellement de réseau d'eau DN500 à Velette-Semailles-Vancia à Rillieux-la-Pape. Il s'agit du solde de la subvention dont le reste avait été affecté sur le budget annexe des eaux de la Métropole.

## V.3 L'autofinancement – Les opérations d'ordre

### EXERCICE 2023 - RECETTES INVESTISSEMENT

Type	Chapitre	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)
Ordre Financier	021	Virement de la section d'exploitation	19 834 298,00	20 023 946,58	
	040	Opérations d'ordre de transfert entre se	13 500 000,00	15 000 000,00	12 582 845,20
		Total Ordre Financier	33 334 298,00	35 023 946,58	12 582 845,20

Ces recettes sont le pendant des dépenses d'ordre entre section de la section d'exploitation.

## VI. Les dépenses d'investissement

### EXERCICE 2023 - DEPENSES INVESTISSEMENT

Type	Chapitre	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)
Réel	10	Dotations, fonds divers et réserves		7 740 953,85	7 740 953,85
	16	Emprunts et dettes assimilées	5 823 046,00	5 834 000,00	5 821 041,93
	20	Immobilisations incorporelles	3 666 912,00	9 231 445,73	5 789 933,41
	21	Immobilisations corporelles	6 326 000,00	8 591 127,86	3 743 609,59
	23	Immobilisations en cours	63 309 042,00	49 297 121,14	22 729 614,23
	27	Autres immobilisations financières		120 000,00	6 506,91
		<b>Total Réel</b>	<b>79 125 000,00</b>	<b>80 814 648,58</b>	<b>45 831 659,92</b>
Ordre Patrimonial	041	Opérations patrimoniales	4 000 000,00	4 000 000,00	
		<b>Total Ordre Patrimonial</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>4 000 000,00</b>	
Ordre Financier	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 209 298,00	4 209 298,00	3 666 453,41
		<b>Total Ordre Financier</b>	<b>4 209 298,00</b>	<b>4 209 298,00</b>	<b>3 666 453,41</b>
		<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>87 334 298,00</b>	<b>89 023 946,58</b>	<b>49 498 113,33</b>

### VI.1 Dotations, fonds divers et réserves – Chapitre 10

#### EXERCICE 2023 - DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)
10	106800	Autres réserves		7 740 953,85	7 740 953,85
		<b>Total 10</b>		<b>7 740 953,85</b>	<b>7 740 953,85</b>

Par délibération 2023-72 du 14 décembre 2023, le Conseil d'Administration a délibéré sur l'affectation du résultat de clôture du Budget annexe des eaux de la Métropole de Lyon qui sont conformes aux résultats arrêtés par délibération du Conseil métropolitain n°2023-1738 du 26 juin 2023 concernant le compte financier unique (CFU).

Section	Résultat de l'exercice 2022 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (dépenses en €)	Résultat de clôture (en €)
<b>Total</b>	<b>-401 444,83</b>	<b>-2 705 463,48</b>	<b>-3 106 908,31</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 106 908,31</b>
Fonctionnement	3 754 692,54	879 353,00	4 634 045,54	0,00	4 634 045,54
Investissement	-4 156 137,37	-3 584 816,48	-7 740 953,85	0,00	-7 740 953,85

Cette reprise de résultat fait l'objet d'une écriture réelle dans le budget de la Régie.

## VI.2 Emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16

### EXERCICE 2023 - DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)
16	164100	Emprunts en euro	2 489 046,00	2 500 000,00	2 487 708,60
	167800	Autres emprunts et dettes assortis de c	3 334 000,00	3 334 000,00	3 333 333,33
		Total 16	5 823 046,00	5 834 000,00	5 821 041,93

Dans un principe de continuité des engagements pris antérieurement par la Métropole sur le service d'eau, la Métropole de Lyon a transféré l'intégralité des contrats d'emprunts auprès des différents établissements bancaires à compter du 1er janvier 2023.

Le stock de dette transférée s'élève à 21 388 872 € au 1er janvier 2023.

L'échéancier de la dette globale transférée a généré, pour l'exercice 2023, un flux de remboursement d'emprunt à hauteur de 2 854 511,89 € qui se décompose en :

- 2 487 708,60 € de capital amorti
- 366 803,29 € de remboursement d'intérêts

Le compte 1678 retrace le remboursement annuel de la dotation initiale de 50 millions d'euros sur 15 ans, soit 3 333 K€ annuels.

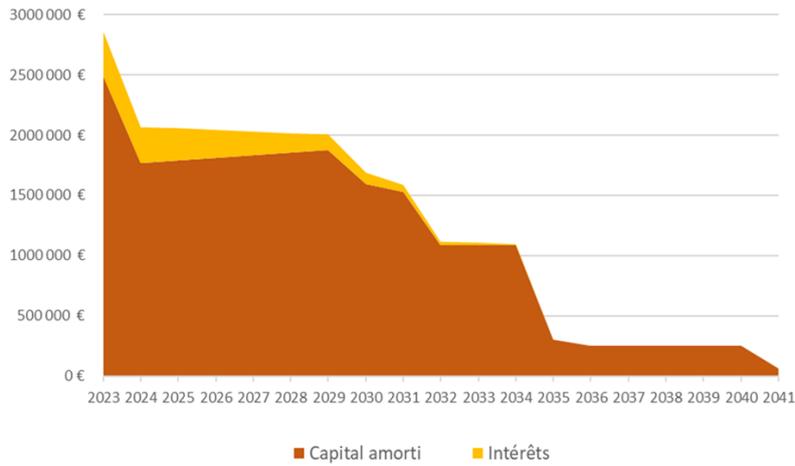
Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des emprunts transférés par la Métropole :

Référence	Prêteur	Capital restant dû	Montant initial	Maturité	Taux	Année de réalisation	Indemnité de Remboursement Anticipé	Type Amortissement	Risque de taux
8378	Banque Européenne d'Investissement	280 000,00	1 000 000,00	15/03/2029	Taux fixe à 4,334 %	2004	Actuarielle telle que décrite à la clause 4.2 du contrat de financement préalablement Communiqué	Linéaire - Échéances Annuelles	Fixe
8382	Banque Européenne d'Investissement	2 658 094,66	5 500 000,00	20/04/2031	Taux fixe à 4,257 %	2006	Actuarielle telle que décrite à la clause 4.2 du contrat de financement	Progressif - Échéances Annuelles	Fixe
8387	Banque Européenne d'Investissement	724 934,90	1 500 000,00	21/04/2031	Taux fixe à 4,257 %	2006	Actuarielle telle que décrite à la clause 4.2 du contrat de financement préalablement Communiqué	Progressif - Échéances Annuelles	Fixe
8396	Crédit Foncier	739 564,24	8 300 000,00	14/03/2023	Taux fixe à 4,515 %	2008	Actuarielle telle que décrite à l'article 14.2 du contrat de financement préalablement Communiqué	Progressif - Échéances Annuelles	Fixe
8415	SFIL	2 373 778,18	4 600 000,00	01/01/2030	Taux fixe à 1,75 %	2014	Actuarielle telle que décrite à l'article 16 du contrat de financement préalablement Communiqué	Linéaire - Échéances Trimestrielles	Fixe
8418	SFIL	2 450 000,00	3 000 000,00	01/01/2035	Taux fixe à 0,52 %	2019	Actuarielle telle que décrite à l'article 16 du contrat de financement préalablement Communiqué	Linéaire - Échéances Trimestrielles	Fixe
8419	SFIL	4 562 500,00	5 000 000,00	01/01/2041	Taux fixe à 0,34 %	2020	Actuarielle telle que décrite à l'article 10 du contrat de financement préalablement Communiqué	Linéaire - Échéances Trimestrielles	Fixe
8417	Société Générale	7 599 999,92	<b>9 500 000,00</b>	27/12/2034	Taux fixe à 1,45 %	2019	Actuarielle telle que décrite à l'article 5.4 du contrat de financement préalablement Communiqué	Linéaire - Échéances Trimestrielles	Fixe
		<b>21 388 871,90</b>							

Le profil d'extinction de la dette issue du budget annexe des eaux de la Métropole est le suivant :

## Eau Publique du Grand Lyon

Profil d'extinction de la dette issue du Budget Annexe des Eaux de la Métropole



## VI.3 Les dépenses d'équipement

Les autorisations de dépenses sont au niveau du chapitre budgétaire.

Les dépenses d'équipement de la Régie sont composées des dépenses de renouvellement patrimonial prévues à l'ancien contrat de délégation de service public, des dépenses liées à la poursuite de la PPI du budget annexe des eaux de la Métropole ainsi que les dépenses propres à la Régie, dont le futur schéma directeur d'alimentation en eau potable qui sera porté par la Régie. Un pic d'investissement est à venir, qui interrogera sur les modalités de financement du service.

Les dépenses d'équipement représentent un montant de 32 263 k€ en 2023.

EXERCICE 2023 - DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)
20	203100	Frais d'études	650 000,00	1 097 000,00	146 422,66
	203200	Frais de recherche et de développement	882 500,00		
	203300	Frais d'insertion		30 000,00	9 630,00
	205100	Concessions et droits assimilés		8 104 445,73	5 633 880,75
	208800	Autres immobilisations incorporelles	2 134 412,00		
		<b>Total 20</b>	<b>3 666 912,00</b>	<b>9 231 445,73</b>	<b>5 789 933,41</b>
21	211800	Autres terrains	515 000,00		
	213510	Bâtiments d'exploitation second oeuvre			
	213550	Bâtiments administratifs	178 000,00		
	213800	Autres constructions			51 374,28
	215310	Réseaux d'adduction d'eau cana	1 023 000,00	525 000,00	156 082,89
	215410	Informatique industrielle - instrumentat	100 000,00	50 000,00	78 236,84
	215611	Compteurs et modules	200 000,00	3 500 000,00	2 284 300,17
	215612	Capteurs de fuite et instrumentation	650 000,00	1 850 000,00	317 820,75
	215614	Outillage électroportatif et autre	2 960 000,00	505 000,00	8 837,26
	215615	Equipements usines et captages		1 200 000,00	119 681,73
	218100	Installations générales, agencements, am		649 140,72	432 617,27
	218300	Matériel de bureau et matériel informati	50 000,00	126 781,74	126 200,59
	218400	Mobilier	50 000,00	175 205,40	167 070,17
218800	Autres	600 000,00	10 000,00	1 407,84	
		<b>Total 21</b>	<b>6 326 000,00</b>	<b>8 591 127,86</b>	<b>3 743 609,59</b>
23	231300	Constructions	359 000,00	1 568 212,00	2 723 490,87
	231400	Constructions sur sol d'autrui	32 166 295,00	16 945 162,14	
	231500	Installations, matérielle et outillages	26 783 788,00	26 783 788,00	19 986 207,36
	237000	Avances et acomptes versés sur commande	396 000,00	396 000,00	
	238000	Avances et acomptes versés sur commande	3 603 959,00	3 603 959,00	39 916,00
		<b>Total 23</b>	<b>63 309 042,00</b>	<b>49 297 121,14</b>	<b>22 729 614,23</b>

Les dépenses sont suivies pour la majorité via des opérations non budgétaires afin de caractériser les dépenses d'équipement. La liste des opérations est annexée au présent rapport.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses par nature, ainsi que les restes à réaliser associés

Nature et Sous-Nature d'investissement	Total ordonnancé €HT	Restes à réaliser €HT
<b>Branchements neufs</b>	<b>2 395 033,62 €</b>	<b>679 524,58 €</b>
Branchements neufs	2 395 033,62 €	679 524,58 €
<b>Etudes</b>	<b>89 159,10 €</b>	<b>223 183,56 €</b>
AMO Marché travaux canas	8 159,52 €	43 365,48 €
Interconnexion	18 333,44 €	- €
Ressource	48 801,79 €	20 438,08 €
Schéma directeur	13 864,35 €	159 380,00 €
<b>Instrumentation</b>	<b>63 184,00 €</b>	<b>13 900,00 €</b>
Mobil'Eau	- €	13 900,00 €
Sondes Kapta	63 184,00 €	- €
<b>Mobilier</b>	<b>587 121,50 €</b>	<b>145 312,20 €</b>
Organdi	587 121,50 €	145 312,20 €
<b>Ouvrages</b>	<b>4 727 709,89 €</b>	<b>1 552 610,21 €</b>
Atterrissement Vieux Rhône	37 760,00 €	- €
Electromécanique, électrique, automatismes	2 087 229,70 €	1 227 918,40 €
Génie civil	2 167 205,67 €	317 159,39 €
Renouvellement des sables	410 469,92 €	7 532,42 €
Station Vénissieux	25 044,60 €	- €
<b>Renouvellement des branchements</b>	<b>3 333 431,09 €</b>	<b>1 502 111,63 €</b>
Renouvellement des branchements	3 333 431,09 €	1 502 111,63 €
<b>Renouvellement des canalisations</b>	<b>11 835 667,03 €</b>	<b>2 131 907,68 €</b>
Route de Paris	2 212 092,55 €	3 695,33 €
Sytral T6	520 000,00 €	1,00 €
Renouvellement des canalisations	9 103 574,48 €	2 128 211,35 €
<b>Systèmes d'Information</b>	<b>5 599 524,66 €</b>	<b>992 832,74 €</b>
Organdi	19 257,25 €	- €
SI Finances	576 256,35 €	263 365,91 €
SI Infras régie	546 177,75 €	29 476,30 €
SI Métiers de l'eau	216 300,15 €	65 479,70 €
SI RH	157 754,34 €	617 334,14 €
SI transition	3 915 247,88 €	973,35 €
SI VOX 2025	168 530,94 €	16 203,34 €
<b>Usine de La Pape</b>	<b>533 169,66 €</b>	<b>9,00 €</b>
Usine de La Pape	533 169,66 €	9,00 €
<b>Renouvellement des compteurs et modules</b>	<b>2 284 300,17 €</b>	<b>433 549,07 €</b>
Renouvellement des compteurs et modules	2 284 300,17 €	433 549,07 €
<b>Sondes Gutermann et capteurs</b>	<b>317 820,75 €</b>	<b>1 485 931,25 €</b>
Sondes Gutermann et capteurs	317 820,75 €	1 485 931,25 €
<b>Achats divers</b>	<b>497 035,76 €</b>	<b>703 827,43 €</b>
Achats divers	497 035,76 €	703 827,43 €
<b>Total général</b>	<b>32 263 157,23 €</b>	<b>9 864 699,35 €</b>

L'exercice 2023 est également caractérisé par l'importance, au sein de ces dépenses d'équipements, des refacturations de la Métropole de Lyon au titre de dépenses prises en charge en 2022 sur le budget Annexe des Eaux pour le compte de la régie :

Opérations d'investissement	Total Ordonné €HT
<b>205100</b>	<b>3 467 871,45 €</b>
2023_04 SI_RH	35 036,28 €
2023_05 SI_METIERS_EAU	199 415,29 €
2023_06 SI_FINANCES	160 329,46 €
2023_15 SI TRANSITION USAGERS	2 549 230,79 €
2023_31 SI_CREATION_INFRASTRUCTURE_REGIE	523 859,63 €
<b>218100</b>	<b>432 617,27 €</b>
2023_17_6 Mobilier ORGANDI	432 617,27 €
<b>218300</b>	<b>22 318,12 €</b>
2023_31 SI_CREATION_INFRASTRUCTURE_REGIE	22 318,12 €
<b>218400</b>	<b>108 504,50 €</b>
2023_17_6 Mobilier ORGANDI	108 504,50 €
<b>Total général</b>	<b>4 031 311,34 €</b>

### Les autorisations de programmes et crédits de paiement

Conformément à l'instruction comptable M4 et aux articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du CGCT, les services publics industriels et commerciaux peuvent recourir aux autorisations de programme et crédits de paiement pour leurs dépenses d'investissement. Cette procédure permet notamment de ne pas inscrire au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement respectivement des investissements. Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits de paiement. En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées jusqu'au vote du budget dans la limite des crédits de paiement de l'exercice. En outre, les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont proposées par l'ordonnateur mais sont individualisées par le Conseil d'Administration d' Eau publique du Grand Lyon - la Régie.

Par délibération n°2022-28 du 21 décembre 2022, le Conseil d'Administration de la Régie a voté des AP/CP.

Conformément aux articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du CGCT, les autorisations de programme susmentionnées (ou à venir) ou et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Directeur d'Eau publique du Grand Lyon - la Régie. Elles sont votées par le Conseil d'Administration, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Par délibération n° 2023-58 du 11 novembre 2023, le Conseil d'administration de la Régie a modifié les AP/CP.

N°AP	Opération	TOTAL	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et au-delà
2023-01	Rénovation et extension de l'usine de production d'eau potable de La Pape (MGE externe)	64 000 000 €	620 000 €	1 200 000 €	11 600 000 €	21 500 000 €	21 500 000 €	7 580 000 €
2023-02	T6 NORD : 8 km, soit 2 km/an	1 684 000 €	676 500 €	506 000 €	319 000 €	192 500 €		
2023-03	T9 : 10,3 km, soit 2,5 km/an	3 680 000 €	80 000 €	1 473 000 €	1 797 000 €	360 000 €		
2023-04	T10 : 17 km, soit 4,2 km/an	5 318 500 €	234 500 €	2 097 000 €	2 523 000 €	504 000 €		
2023-05	SI usager cible Métro	3 908 000 €	468 000 €	2 640 000 €	800 000 €			
2023-06	Sécurisation alimentation eau potable Vénissieux	4 100 000 €	80 000 €	200 000 €	1 900 000 €	1 920 000 €		
<b>TOTAL</b>		<b>78 610 500 €</b>	<b>2 059 000 €</b>	<b>7 876 000 €</b>	<b>17 038 000 €</b>	<b>22 556 500 €</b>	<b>21 500 000 €</b>	<b>7 580 000 €</b>

### Les restes à réaliser

Ce sont des dépenses non mandatées au 31 décembre mais qui ont été engagées, ou des recettes certaines qui n'ont pas donné lieu à une émission de titres de recettes. Les RAR doivent être pris en compte pour déterminer le besoin de financement.

Le montant des restes à réaliser s'élève à 9 975 K€ en dépenses et à 208 k€ en recettes.

Chapitre	Compte	Somme de Restes à réaliser
20	203100	290 242,66
	205100	1 098 616,14
	<b>Total pour 20</b>	<b>1 388 858,80</b>
21	213510	4 182,08
	215310	83 589,98
	215611	433 549,07
	215612	1 497 881,05
	215615	31 736,27
	218100	115 209,49
	218300	36 058,66
	218400	36 685,07
<b>Total pour 21</b>	<b>2 675 962,85</b>	
23	231300	329 636,17
	231500	5 470 241,53
<b>Total pour 23</b>	<b>5 799 877,70</b>	
27	275000,	110 396,25
<b>Total pour 27</b>		<b>110 396,25</b>
<b>Total général</b>		<b>9 975 095,60</b>

Chapitre	Compte	Somme de Restes à réaliser
13	131180	207 760,00

## VI.4 Autres immobilisations financières

### EXERCICE 2023 - DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Libellé	BP	BP + DM	Total ordonnancé HT (liquidé + mandaté) (3)
27	275000	Dépôts et cautionnements versés		120 000,00	6 506,91
		Total 27		120 000,00	6 506,91

Il s'agit de la caution versée dans le cadre de la location des locaux à Organdi.

## VII. Les ratios de l'exercice 2023

### VII.1 Le résultat et l'affectation du résultat

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT		RESULTAT DE CLOTURE 2023
	REALISE	REALISE	RESTES A REALISER	
RECETTES	261 128 190,80 €	62 834 514,20 €	207 760,00 €	324 170 465,00 €
DEPENSES	213 872 632,66 €	49 498 113,33 €	9 975 095,60 €	273 345 841,59 €
RESULTAT	47 255 558,14 €	13 336 400,87 €	-9 767 335,60 €	50 824 623,41 €

### VII.2 La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement est calculée en excluant les dépenses et recettes pour compte de tiers

- L'épargne brute s'élève à 56 037 K€
- Taux d'épargne brute (EB/RRE): 39,16 %
- Epargne nette (EB-remboursement en capital des emprunts): 50 216 K€
- Epargne de gestion (EB+intérêts de la dette) : 56 519 K€

### VII.3 La capacité de désendettement

La capacité de désendettement correspond au nombre d'années nécessaires à rembourser le capital de la dette si la totalité de l'autofinancement y était dédié.

Capacité de désendettement = encours de la dette / épargne brute

Pour 2023 ce ratio s'élève à 1.17 années

## VIII. Perspectives d'évolution et mesures à prendre

### VIII.1 La réorganisation

La Régie a lancé une mission de réorganisation de ses services en 2024. Après plus d'un an de fonctionnement, l'objectif est d'améliorer le fonctionnement interne des services, en clarifiant les rôles et missions de chaque entité au sein de notre organisation, ce pour être capable d'aller chercher l'excellence opérationnelle sur les cœurs de métiers (production, distribution, gestion des usagers), tout en adaptant nos projets et nos modes de faire aux nouveaux enjeux climatiques et sociaux.

La transformation de l'organisation passera par un diagnostic du fonctionnement actuel, par des entretiens avec les membres du CODIR, par une consultation des agents et une enquête sur le climat social. Elle aboutira à la constitution d'un nouvel organigramme, composé de 7 à 8 directions.

La transformation sera synonyme d'amélioration du fonctionnement; Il n'y a pas de réduction des effectifs prévue.

### VIII.2 La recherche d'optimisation financière

Celle-ci passera par la mise en place à court et moyen terme :

- d'une ingénierie dans la recherche de subvention
- d'une gestion active de la dette et de la trésorerie
- de la mise en place de la gestion comptable des stocks
- de la mise en place de la comptabilité analytique permettant de mettre en place un contrôle de gestion

### VIII.3 La tarification sociale et environnementale

Au printemps 2024, la Métropole a approuvé une nouvelle structure tarifaire dont les ambitions sont :

- la volonté de passer d'une tarification actuelle de l'eau potable identique quel que soit l'utilisateur et sa consommation, à une tarification qui affirme la différence de valeur sociale des usages de l'eau potable entre un usage vital pour l'alimentation domestique et l'hygiène, des usages de loisirs ou ceux liés aux activités professionnelles,
- l'impératif de répondre aux enjeux de préservation de la ressource et de sobriété,
- l'exigence de répondre aux impératifs de solidarité envers les plus précaires en faisant de la tarification un des leviers de l'effectivité du droit universel humain à l'eau potable,

- la nécessité de traiter de manière équitable les usagers domestiques, quelles que soient leurs modalités d'abonnement.

La nouvelle structure tarifaire sera effective au 1er janvier 2025. Avant la mi-2027, un bilan des deux premières années de mise en œuvre de cette nouvelle structure tarifaire solidaire et environnementale sera réalisé.

#### VIII.4 la commande publique

Notre ambition est de renforcer la fonction achat en s'appuyant à la fois sur une analyse des coûts des principales dépenses, une optimisation des modalités de mise en concurrence et d'achat, le tout encadré par un règlement des achats, intégrant un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER). Ainsi, notamment, le marché de gestion des achats et approvisionnements des stocks stratégiques actuellement en cours d'exécution sera alloté lors de son renouvellement.

**Commenté [1]:** A valider  
@pauline.gabillet@eaudugrandlyon.com  
\_Assigned to pauline.gabillet@eaudugrandlyon.com\_

#### VIII.5 La mise en place d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable

La démarche de création d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été engagée pour aboutir en 2025. Il débouchera sur une prospective financière alimentée par l'actualisation de nos politiques patrimoniales et l'identification des investissements structurels garants du niveau de service à horizon 2050 dans un contexte de changement climatique et de tension sur les ressources

#### VIII.6 La mise en place d'un schéma directeur SI

En accompagnement des réflexions sur la création d'une DSI (inexistante actuellement), compte tenu de l'importance stratégique des SI dans les organisations et les métiers actuels, un schéma directeur des SI doit être élaboré dès 2024-2025 et ainsi alimenter notre prospective.

## IX. Annexe

### IX.1 Liste des opérations

Opérations	Total ordonnancé €HT	Restes à réaliser €HT
2023_01 RENVT BRCHTS	3 333 431,09 €	1 502 111,63 €
2023_02 BRANCHTS NEUFS / RACCORD	2 395 033,62 €	679 524,58 €
2023_03 RNVT CANA / ACC RESEAU	8 971 734,85 €	2 115 168,70 €
2023_04 SI RH	157 754,34 €	617 334,14 €
2023_05 SI METIERS_EAU	216 300,15 €	65 479,70 €
2023_06 SI FINANCES	576 256,35 €	263 365,91 €
2023_07_01 GC PONT DES CARROSSIERS	84 786,18 €	14 836,50 €
2023_07_02 GC_ST_CLAIR_REHAB_TOITURE	239 187,28 €	- €
2023_07_03 GC_SAQUIN_CLOTURE_RESERVOIR	255 443,20 €	- €
2023_07_04 GC_MONT_THOU_CLOTURE_RESERVOIR	154 223,48 €	- €
2023_07_05 GC_CHATANAY_CLOTURE_RESERVOIR	47 719,89 €	- €
2023_07_06 GC CHASSIEU CUVES 1 ET 2	249 961,03 €	112 470,50 €
2023_07_07 GC_COTE LORETTE_ETANCHEITE	230 975,30 €	- €
2023_07_08 GC_GREFFIERES_ETANCHEITE_TOITURE	165 106,12 €	- €
2023_07_09 GC CC RNVT SABLE BASSINS 2-1 2-2	410 469,92 €	7 532,42 €
2023_07_10 GC RES. ST CLAIR CUVES 3-4	327 029,70 €	60 347,26 €
2023_07_11 GC-COTE LORETTE-REHAB CUVE 2	233 247,85 €	- €
2023_07_12 XL - RENOV MAISON DES GARDES	137 020,43 €	125 323,05 €
2023_07_13 CPX - CUVE RETENTION EAUX INCENDIE	6 834,41 €	- €
2023_07_14 XL - CUVE RETENTION EAUX INCENDIE	1 423,11 €	- €
2023_07_15 XL RNV PORTE ACCES LOCAL AUTOMATISME	- €	4 182,08 €
2023_08 USINE DE LA PAPE	533 169,66 €	9,00 €
2023_09 COMPACTAGE	118 225,35 €	13 042,65 €
2023_10_00 PETITS_TX_EM_TOUS_SITES	133 294,00 €	14 048,66 €
2023_10_01 RPCT TWIDOS CTRL ACCES	72 848,14 €	10 231,81 €
2023_10_02 CANDARINELLE - RNVT CONDUITES	47 910,40 €	47 819,84 €
2023_10_03 GARENNES - RNVT SURPRESSEUR	1 404,00 €	- €
2023_10_04 DARCIEX - RNVT VANNES RESERV	35 500,00 €	31 350,00 €
2023_10_05 CREPIEUX - REV PPE 16	56 020,00 €	- €
2023_10_07 PETIT PARILLY - CHLORATION	47 540,00 €	- €
2023_10_08 TRONCHON - RNVT ARMOIRE	47 690,00 €	12 310,00 €
2023_10_09 CREPIEUX_INVERSEUR	17 402,45 €	17 597,55 €
2023_10_10 CHAMP CAPTANT RNVT VANNE 5.1	13 469,07 €	- €
2023_10_11 CC - RNVT COFFRETS PUIITS 11 A 14	112 780,19 €	41 716,03 €
2023_10_12 CC - RNVT VANNE BASSIN 2	17 251,82 €	- €
2023_10_13 ULP - RNVT VANNE PELLE	142 770,00 €	- €
2023_10_14 JONAGE - VIEUX RHONE	3 354,00 €	- €
2023_10_15 VENISSIEUX - REHAB GPES 1-2-3	37 021,00 €	161 144,00 €
2023_10_16 CREPIEUX RNVT VENTIL TUNNEL	25 859,00 €	- €
2023_10_17 BRON - REHAB GPE 3	- €	- €
2023_10_18 CHAMP CAPTANT CREATION GARDE CORPS	22 912,32 €	- €
2023_10_19 BRUYERES RILLIEUX CREATION GARDE CORPS	19 389,26 €	- €
2023_10_20 VIEUX RHÔNE - RNVT COFFRET	29 335,00 €	5 083,50 €
2023_10_21 BRUYERES RPLCT VANNES A+D	60 702,17 €	34 652,01 €
2023_10_22 CROIX LUIZET REHAB POMPE 10	66 074,00 €	99 790,00 €

Opérations	Total ordonnancé €HT	Restes à réaliser €HT
2023_10_23 SATHONAY RNVT CANNE INSERTION	18 023,59 €	- €
2023_10_24 FORT BRON RNVT VANNES 6-7	90 706,96 €	27 491,12 €
2023_10_25 LA PAPE - RNVT TURBIMETRES SORTIES FILTR	- €	66 284,82 €
2023_10_26 CC POSTE 7 RENV T FOURREAUX	2 293,40 €	- €
2023_10_27 VANCIA RSV RNVT VANNES	49 112,45 €	- €
2023_10_28 LA SARRA - RNVT VANNE VIDANGE	22 506,03 €	- €
2023_10_29 CC - RNVT CPI POSTES 1 A 5	- €	89 500,00 €
2023_10_31 CREPIEUX - ALARME INTRUSION	- €	15 900,00 €
2023_10_33 JONS - RNVT ANALYSEUR COT	12 621,13 €	27 208,87 €
2023_10_34 NEUVILLE - RNVT CANNE INSERTION	8 359,96 €	19 506,59 €
2023_10_35 ST PRIEST - RNVT CANNE INSERTION	- €	23 766,10 €
2023_10_36 MIONS - RNVT LOGETTE ET CHLORATION	- €	42 200,00 €
2023_10_40 BOIS ROUGE-RNVT GPE ELECTROGENE	78 103,66 €	59 341,94 €
2023_10_41 CC - RNVT 12 POMPES FORAGES	144 015,00 €	- €
2023_10_42 ULP - RNVT DEMARREUR GPE EAU LAV	5 206,76 €	10 938,24 €
2023_10_43 BRUYERES INF - RNVT INSTR CUVES 3-4-5-6	- €	- €
2023_10_44 VINATIER - RNVT INSTRUM COFFR CUVES 3-4	6 869,81 €	229,49 €
2023_10_45 CROIX LUIZET RNVT inverseur TS3/TS4	23 350,05 €	1 228,95 €
2023_10_46 VINATIER - RNP V10 - V22	56 214,71 €	22 737,75 €
2023_10_48 AFRIQUE - RNVT GR1	15 979,00 €	- €
2023_10_49 COTE LORETTE RENV T VANNE MOTO	32 730,31 €	- €
2023_10_50 CC - RNVT BYPASS CHBRE A	9 329,17 €	20 986,00 €
2023_10_51 CREPIEUX - RNVT MOTEUR PPE CHALEUR	5 559,00 €	- €
2023_10_52 JONAGE 1 - RNVT POINT MESURE VERDUN	7 191,62 €	28 730,25 €
2023_10_53 JONAGE 2 - RVT PT MESURE CHEM DES POTEAU	- €	- €
2023_10_54 DECINES 1 - RNVT PT MESURE LUMIERE SERVE	- €	- €
2023_10_55 DECINES 2 - RNVT PT MESURE AV DE FRANCE	- €	- €
2023_10_56 CHASSIEU - RNVT PT MESURE BD RAQUIN	- €	- €
2023_10_57 MLTI SITES - RNV AUTOMATES STATIONS	118 234,67 €	- €
2023_10_58 LE PILON RNP VANNE A/D	- €	27 285,00 €
2023_10_59 VELETTE RNP CLAPET ET VANNES BY PASS	29 630,00 €	- €
2023_10_60 DARCIEX RNVT DEMARREUR GPE 1	5 140,40 €	- €
2023_10_61 CAPTAGE AFRIQUE RNVT DEMARREUR GPE1	2 124,01 €	- €
2023_10_62 CAPTAGE GARENNES RNVT DEMARREUR GPE2	2 829,15 €	- €
2023_10_63 CHASSIEU RNP VANNES CONDUITES CUVES 1-2	47 855,00 €	- €
2023_10_65 ULP-REHABILITATION GPE ELECTRO POMPE	- €	64 105,00 €
2023_10_66 CHA CAPT RNP VANNE 5.2S POSTE 21	13 775,00 €	- €
2023_10_67 CROIX LUIZET-RNVT VANNE P5	- €	168 480,00 €
2023_10_68 LES CREUSES RNP VANNE VIDANGE CUVE 3	2 470,00 €	- €
2023_10_69 VINATIER RNVT VENTOUSE CHAMBRE D	- €	2 775,00 €
2023_10_70 MEYZIEU RAQUIN - Débitmètre	14 348,52 €	33 479,88 €
2023_11 CHARBONNIERES RTE DE PARIS	2 212 092,55 €	3 695,33 €
2023_12 PROTECTION DE LA RESSOURCE	24 808,03 €	18 051,28 €
2023_12_01 Suivi de la Ressource	- €	- €
2023_13 AMO RNVT MARCHES TVX RESEAU EP	8 159,52 €	43 365,48 €
2023_15 SI TRANSITION USAGERS	3 915 247,88 €	973,35 €
2023_16 UQE - SONDAS KAPTA	63 184,00 €	- €
2023_17_1 XL - REPRISE ETANCHEITE BACHE	34 247,69 €	- €

Opérations	Total ordonnancé €HT	Restes à réaliser €HT
2023_17_2 INTERCO CHARLY/CHASSE SUR RH	18 333,44 €	- €
2023_17_3 TASSIN - AEP ROUTE DE BRIGNAIS	13 614,28 €	- €
2023_17_4 GRIGNY-RD386	37 857,54 €	- €
2023_17_5 ARDELETS - TVX STATION	615,98 €	- €
2023_17_6 Mobilier ORGANDI	587 121,50 €	145 312,20 €
2023_17_7 INFRAS REGIE ORGANDI (WIFI)	19 257,25 €	- €
2023_18 VÉNISSIEUX - CONSTR STATION	25 044,60 €	- €
2023_19 NEYRON - ETUDE BRECHE	14 089,60 €	1 346,80 €
2023_20 VIEUX RHONE ATTERRISEMENT	37 760,00 €	- €
2023_22 RESEAU RENFORCE SURVEILLANCE RESSOURCES	- €	- €
2023_23 REGENERATION DES PUIITS	213 650,00 €	- €
2023_24 SI USAGERS 2025	146 930,94 €	3,34 €
2023_25 TELERELEVE 2025	21 600,00 €	16 200,00 €
2023_26 RNVT DATA LOGGERS RESEAU	- €	- €
2023_27 SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	13 864,35 €	159 380,00 €
2023_28 LEO - VALISES MOBIL'EAU	- €	13 900,00 €
2023_29 VILLEURBANNE - AMNGT PARCELLE AN088	9 904,16 €	1 040,00 €
2023_30 CHANTIER SYTRAL T6	520 000,00 €	1,00 €
2023_31 SI_CREATION_INFRAS_REGIE	546 177,75 €	29 476,30 €
<b>Total général</b>	<b>29 164 000,55 €</b>	<b>7 241 391,60 €</b>